AUGMENTATION DES PRIX DE L'ENERGIE ET DES PRIX A LA CONSTRUCTION

Incidences pour les PO et leur budget



Préambule

1. Comment les écoles sont-elles impactées ?

- L'augmentation des prix de l'énergie
- L'augmentation des prix à la construction
- L'augmentation générale des prix

2. Que peut-on faire pour contenir l'augmentation des factures ?

- Les dépenses énergétiques
- Les dépenses de construction
- Les autres catégories de dépenses

3. Que peut-on attendre des pouvoirs publics?

- Pour les prix de l'énergie
- Pour les coûts de construction



1.

Comment les écoles sont-elles impactées?



1.1. L'augmentation des prix de l'énergie

- L'évolution générale des prix

Gaz naturel	175%
Électricité	82%
Gasoil de chauffage	70%

Inflation moyenne observée pour la période de janvier 2021 à août 2022

- L'évolution pour les contrats conclus via la centrale de marchés

Gaz naturel	pas d'augmentation	échéance : 12/2023
Électricité	50%	échéance : 12/2022
Gasoil de chauffage	70%	-



PO participants aux marchés : électricité 74%, gaz 55%, mazout 26%

- L'impact sur le budget des PO (en % des subventions de fonctionnement)

Étant donné :

- → la part des dépenses consacrée à l'énergie observée dans les établissements par niveau d'enseignement (avant la crise) : fondamental 10%, secondaire "général" 9%, secondaire qualifiant 11%
- ⇒ le taux d'indexation des subventions de fonctionnement pour l'année 2022, soit 7,6%

Impacts de l'augmentation du prix de l'énergie sur le budget des PO au-delà de l'indexation des subventions de fonctionnement (en % du total des subventions)			
Contrats à prix variables Contrats de la central de marchés			
Fondamental	10%	2%	
Secondaire « général »	9%	2%	
Secondaire « qualifiant »	12%	3%	



- L'impact sur le budget des écoles de la FWB

Toutes choses restant égales par ailleurs, en extrapolant la dynamique inflatoire observée à l'ensemble des établissements scolaires de la FWB, compte tenu d'une participation de 55% à une centrale de marchés, on obtient :

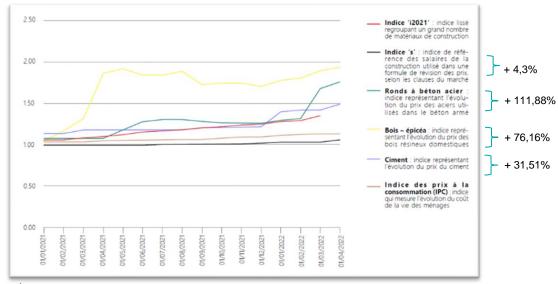
Impacts de l'augmentation du prix de l'énergie sur le budget des écoles de la FWB au-delà de l'indexation des subventions de fonctionnement (en millions d'euros)

	Contrats à prix variables	Contrats centrale de marchés (ou assimilés)	TOTAL
Fondamental	14	4	18
Secondaire	<u>18</u>	5	23
Total	32	9	41



1.2. L'augmentation des prix à la construction

- les coûts directs
 - prix des matériaux : augmentation due à la flambée du prix de l'énergie, à la pénurie de matière première, au problème de production, à la spéculation, ...
 - le prix de la main d'œuvre : CP124 construction
 - le prix du matériel
- les autres coûts indirects : frais généraux, installation de chantier, honoraires d'architecte,...





1.3. L'augmentation générale des prix

- L'impact sur le budget des PO (en % des subventions de fonctionnement)

Étant donné:

- → l'inflation moyenne observée quant aux dépenses énergétiques
- l'augmentation des charges salariales : 5 dépassements de l'indice pivot en 2022
- → l'inflation générale des prix estimée pour l'année 2022 soit 9,4%
- → Le taux d'indexation des subventions de fonctionnement pour l'année 2022 soit 7,6%.

Impacts de l'augmentation générale des prix sur le budget des PO		
au-delà de l'indexation des subventions de fonctionnement		
(en % du total des subventions)		

Contrats à prix variables	Contrats de la centrale de marchés
13%	5%
12%	5%
14%	7%
	13% 12%



- L'impact sur le budget des écoles de la FWB

Toutes choses restant égales par ailleurs, en extrapolant la dynamique inflatoire observée à l'ensemble des établissements scolaires de la FWB, compte tenu d'une participation de 55% à une centrale de marchés, on obtient :

Impacts de l'augmentation générale des prix sur le budget de l'ensemble des établissements scolaires de la FWB au-delà de l'indexation des subventions de fonctionnement (en millions d'euros)

	Contrats à prix variables	Contrats centrale de marchés (ou assimilés)	TOTAL
Fondamental	18	8	26
Secondaire	23	12	35
Total	41	20	61



2.

Que peut-on faire pour contenir l'augmentation des factures ?



2.1. Les dépenses énergétiques

⇒ Extension aux écoles la réduction de la TVA sur le gaz de 21% à 6%

Depuis le 1er août 2022 et jusqu'au 31 mars 2023, les établissements scolaires bénéficient de la réduction de TVA sur le gaz

=> économie de 15% sur la facture totale

→ Adoption des bonnes pratiques d'efficacité énergétique aussi vite que possible

Voir le tableau des « quick wins »

= actions simples et rapides à mettre en place dans l'école et qui permettent d'obtenir des résultats et bénéfices faciles car vite obtenus

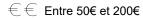


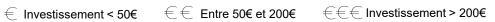
Gestes	Bénéfices	Investissements
Programmer la chaudière sur un horaire jour/nuit activer 2h avant l'arrivé des élèves et couper 1h avant la fin des cours		Aucun
Dégager et purger les radiateurs		Aucun
Réguler le système de chauffage et faire entretenir la chaudière en fonction du public, de la période, de la densité de population	(jusqu'à 30% d'économies sur la facture annuelle)	€€ (entretien)
Diminuer le chauffage d'1 ° C	(jusqu'à 7% d'économies sur la facture annuelle)	Aucun
Installer des vannes thermostatiques institutionnelles réglage depuis l'intérieur de la vanne, inaccessible aux utilisateurs		€ (par vanne)
Fermer les rideaux le soir		Aucun s'il y a des rideaux
Aérer rationnellement et assurer l'étanchéité à l'air ventiler 10 minutes par heure		Aucun
Éteindre voire débrancher les appareils électriques	(fonction de la Consommation par appareil)	Aucun
Placer des ampoules LED	(par ampoule remplacée)	(par ampoule remplacée)











→ Installation de panneaux photovoltaïques

Réduire la facture énergétique

Diminuer entre 30-40% les factures d'électricité, en considérant une superficie de toiture suffisante, une bonne orientation/inclinaison des toitures

Produire de l'énergie verte

- Produire de l'énergie verte permet de faire face à la crise de l'énergie tout en diminuant l'empreinte énergétique et écologique des bâtiments scolaires. Les écoles contribuent ainsi au programme européen ETS (Emission Trading System) qui a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone pour 2050.
- Sensibiliser les générations futures au développement durable



Marché lancé par la centrale de l'enseignement catholique

- Mise en place d'un accompagnement des PO par les services du SeGEC, la CMEC et le bureau d'étude DUSS
- Le rôle du PO est limité à fournir les informations inhérentes à son site, à passer commande sur base du contrat-cadre négocié et à définir le projet avec l'installateur désigné.

















Estimation de la consommation

Evaluation de l'investissement

Appel d'offres

Formules de financement

Installation et maintenance

Help desk

Monitoring

Communauté d'énergie



Ouverture aux communautés d'énergie

- Revendre du courant non-autoconsommé sur le réseau ou dans une communauté d'énergie :
 - une communauté d'énergie est une ASBL ou coopérative qui revend à ses membres l'électricité, produite par ses membres, non autoconsommée
 - toutes les écoles de la FWB sont éligibles pour participer à des communautés d'énergie
 - ces communautés commencent à fleurir et la centralisation des données de production va permettre de faciliter l'entrée de nos écoles en tant que membre dans ces communautés d'énergie



2.2. Les dépenses de construction

Avant le chantier : prévenir le risque

 définir une stratégie pragmatique priorisant les interventions sur base d'une analyse financière solide

En cours de chantier : gérer le risque

- maintenir le dialogue entrepreneur/architecte/PO afin d'éviter les situations de blocage et d'emblée conflictuelles
- discuter/négocier les prix proposés par l'entrepreneur en cas de révision en référence au contrat conclu et en s'appuyant sur la méthodologie exposée dans la note du service juridique du SeGEC et sur l'expertise de l'architecte

2.3. Les autres catégories de dépenses

Contenir les prix et limiter le choc inflatoire : exemples

Fournitures	Augmentation Contrats CMEC	Augmentation de prix observée
Papier	+14%(*)	+54%
Fournitures scolaires	+7%	+14%
Produits d'hygiène	+8%	+12%
Mobilier de bureau	+5%	 des matières premières Tôle laminée +44% Placage bois +75% Polypropylène +19%



^(*) remise en question des prix par le fournisseur : négociation en cours

Que peut-on attendre des pouvoirs publics?



3.1. Pour les prix de l'énergie

Propositions et initiatives au niveau européen

Gaz:

- plafonnement des prix par l'introduction d'un « serpent gazier »
- redistribution d'une partie des bénéfices des producteurs d'énergie
- diversification des sources d'approvisionnement et augmentation du stockage

Électricité :

- limitation de la consommation d'électricité aux heures de pointe ;
- réforme du marché européen pour dissocier l'évolution du prix de l'électricité de celui du gaz



Attentes au niveau fédéral

Électricité :

- étendre aux personnes morales la réduction de la TVA à 6% comme pour le gaz ;

Mazout:

 réduire le taux de TVA à 6% ou prendre des mesures dont les effets seraient équivalents;

Attentes au niveau communautaire

- Poursuivre le dialogue quant à l'intervention de la FWB au-delà de l'indexation des moyens de fonctionnement.
- La Ministre a exprimé son ouverture à ce sujet même si les marges d'interventions sont conditionnées par les difficultés budgétaires de la FWB
- Création d'un fonds d'urgence exceptionnel au bénéfice des écoles qui en ont le plus besoin



3.2. Pour les coûts de construction

Que peux-t-on attendre des autorités publiques ?

Des décisions ont été prises:

- le déplafonnement du mécanisme PRR (Arrêt de la Cour Constitutionnelle)
- le passage de la provision des prêts garantis de 15% à 20% du montant de l'investissement (>< subvention)

Attentes complémentaires :

- l'application d'une provision de 20% via le 'Fonds Ecureuil' dans le cadre du PRR
- le financement des frais d'architecte ou de bureaux d'étude par les subventions de fonctionnement



Merci pour votre attention

